

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 02/03/2015

Date de la convocation:

24/02/2015

Date d'affichage:

25/02/2015

L' an 2015 et le 2 Mars à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 25

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, LEDIG Evelyne, MM : KAISER Francis, KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe, WEISS Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie, M. WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mme DESCHLER Annie, MM : FUCHS Alain, SCHNEIDER Francis

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 038.2015

Vote : A la majorité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

038.2015 : Budget annexe " bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach " :
approbation du compte administratif de l'exercice 2014.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 établi par le comptable public, approuvé par une précédente délibération,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Entendu la présentation du compte administratif par le président Jean-Marie HAAS,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président de séance M. Roger ISEL, premier vice-président, à l'occasion de la mise aux voix, le président ayant quitté la salle et ne participant pas au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe concerné pour l'exercice 2014 comme suit :**

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 2 416,00 €

Total des recettes : 75,00 €

Résultat d'exercice : - 2 341,00 €

Section d'investissement :

Total des dépenses : 114 391,88 €

Total des recettes : 2 416,00 €

Résultat d'exercice : - 111 975,88 €

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/03/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

